



BIEN-ÊTRE & PATRIMOINE



**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 JANVIER 2019 à 19H30**

L'an deux mil dix-neuf, le trois janvier,

Le Conseil Municipal de la commune de Luxeuil-les-Bains, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BURGHARD, Maire.

Etaient présents :

- M. Frédéric BURGHARD, Maire
- M. Michel CALLOCH, Mme Martine BAVARD, M. Stéphane KROEMER, Mme Véronique DEVOILLE, M. Didier HUA, Mme Evelyne MOUGEL, M. Louis MARTHEY, Mme Pascale MANGIN, Adjoint au Maire
- M. Arnaud DEMONET, M. Bernard LEGRAND, Mme Jacqueline COEFFIC, Mme Marie-Claude DOILLON, M. Michel RAISON, Mme Béatrice LEPAGNEY, Mme Nathalie SIRVEAUX, Mme Isabelle HUTNYK, M. Gilles FRANC, M. Jean-Jacques FROTE, M. Thierry PIQUARD, M. Guy LARRIERE, Conseillers municipaux

Avaient donné pouvoir :

Mme Françoise GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Nathalie SIRVEAUX  
Mme Christelle BARDOT donne pouvoir à M. Frédéric BURGHARD  
M. Alexandre DOILLON donne pouvoir à M. Bernard LEGRAND  
M. Karim MALOUCI donne pouvoir à Mme Martine BAVARD  
M. Hugo COLOMBAT donne pouvoir à M. Michel CALLOCH  
Mme Christelle POUTOT donne pouvoir à M. Thierry PIQUARD  
Mme Michelle GROSMIRE donne pouvoir à M. Louis MARTHEY

Etait absent excusé :

M. Christian ROYAL

**CALCUL DU QUORUM :  $29/2 + (1) = 15$**

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec **21** présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 03 JANVIER 2019 à 19H30**  
**ORDRE DU JOUR**

- A - Désignation du secrétaire de séance
- B - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2018
- C - Communication des décisions du Maire
- D - Communication sur les marchés publics à procédure adaptée relevant de l'article 28 du code des Marchés Publics

- 1 Gestion des services publics du casino de jeux, du cinéma de l'Espace Molière et d'un bowling -  
Délibération en vue de l'autorisation de signature de la convention de concession de service public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 2 Cession du petit parc instrumental à l'école départementale de musique de Haute-Saône
- 3 Délégation d'entretien du gros parc instrumental
- 4 Sectorisation des élèves du second degré Collège de Luxeuil les Bains

**A > Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner son secrétaire de séance parmi l'assemblée délibérante.

**Mme Nathalie SIRVEAUX** a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**B > Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2018**

Approbation reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**C > DELIBERATION N°001-2019 PAR M LE MAIRE : Communication des décisions du Maire**

NEANT

**D > DELIBERATION N°002-2019 PAR M LE MAIRE : Communication sur les marchés publics à procédure adaptée relevant de l'article 28 du code des Marchés Publics**

NEANT

**DELIBERATION N°003-2019 PAR M LE MAIRE : Gestion des services publics du casino de jeux, du cinéma de l'Espace Molière et d'un bowling - Délibération en vue de l'autorisation de signature de la convention de concession de service public**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 5 juillet 2018, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur le principe d'une concession de service public ayant pour objet de renouveler l'exploitation du casino d'une part, et d'étendre la mission à l'exploitation de l'activité cinéma dans le cadre de l'espace Molière et de construire et exploiter une salle de bowling.

En exécution de cette délibération, une procédure de mise en concurrence a été engagée. Les conditions de déroulement de cette procédure ainsi que les principales dispositions du contrat vous ont été communiquées dans le rapport établi par Monsieur le Maire en tant qu'autorité habilitée à signer la convention. Il est proposé au Conseil de retenir la SAS Casino de Luxeuil.

Vu les articles L. et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le Délégué du service public ;

**DELIBERATION**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **approuve** le choix de l'entreprise SAS Casino de Luxeuil, comme titulaire du contrat de délégation de service public pour :
  - l'exploitation du Casino de Luxeuil,
  - l'activité cinéma dans le cadre de l'Espace Molière,
  - la construction et l'exploitation d'une salle de bowlingpour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2039 ;
- **approuve** la convention de service public à intervenir avec la SAS Casino de Luxeuil, dont le projet est joint au dossier ;
- **autorise** M. le Maire à signer cette convention de délégation de service public et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **émet** un avis favorable pour l'obtention des autorisations de jeux par la société SAS Casino de Luxeuil pour l'exploitation du casino.

**ADOpte A LA MAJORITE**

(4 voix CONTRE : FRANC, FROTE, PIQUARD, POUTOT)

**DELIBERATION N°004-2019 PAR M BAVARD : Cession du petit parc instrumental à l'école départementale de musique de Haute-Saône**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La ville est propriétaire d'un parc instrumental divisé en petits et gros instruments.

Le petit parc instrumental est composé des instruments « mobiles » hors gros instruments que sont les pianos, clavecins, orgues, batteries et percussions.

L'école départementale de musique bénéficie de l'usage de ces deux parcs instrumentaux pour dispenser les cours d'éducation musicale à ses élèves.

Le comité syndical de l'école départementale de musique propose de gérer le petit parc instrumental (locations, entretien, réparations, etc). A cet effet, la ville doit céder gracieusement l'ensemble du petit parc instrumental ci-dessous détaillé à l'école départementale de musique.

PETIT PARC INSTRUMENTAL				
Nom de l'instrument	Marque / n° / série	N° INVENTAIRE	Montant d'achat	Etat actuel
<b>CORDES</b>				
Violon ½		NE FIGURE PAS		Moyen
Violon ½	Gewa	NE FIGURE PAS		
Violon ½		NE FIGURE PAS		Moyen
Violon ½	Gewa n°2	NE FIGURE PAS		Moyen
Violon 4/4		NE FIGURE PAS		Bon état
Violon ¼	Remis en état en 2000	1048-2000-2188	1143.37€	
Contrebasse ¼		NE FIGURE PAS		Bon état
Contrebasse ¾		NE FIGURE PAS	3600€	Bon état
Basse électrique ¾	Stagg BC 300	NE FIGURE PAS	227€	Bon état
Guitare ¾		NE FIGURE PAS		Etat moyen
Guitare ¾		NE FIGURE PAS		Etat moyen
Violoncelle 4/4	Stagg VMC 63509	3714-2015-2188	320€	Etat moyen
Violoncelle ½	Chine	3437-2013-2188	489€	Etat moyen
Violoncelle 4/4	Mirecourt Modèle Jean Bap.	NE FIGURE PAS		Etat moyen
<b>VENTS</b>				
Saxophone Alto	Amati192470	NE FIGURE PAS		Hors d'usage
Saxophone Alto	Selmer 592809	NE FIGURE PAS	2815€	Très bon
Saxophone Alto	Advances 40413247	3586-2014-2188	975€	Très bon
Saxophone Alto	Selmer 393599	NE FIGURE PAS	Acheté d'occasion	Très mauvais
Saxophone courbe	Honer 9291 ou 8186	NE FIGURE PAS		Etat moyen
Saxophone soprano	Rbm 6075	NE FIGURE PAS		Inutilisable
Saxophone ténor	Selmer 534 688	NE FIGURE PAS		Bon état
Saxophone Baryton	Selmer	NE FIGURE PAS		Bon état
Saxophone soprano	Selmer super action serie 3 n°535276	NE FIGURE PAS		Etat moyen
Flûte à bec basse	Moeck	3273-2011-2188		Bon état
Clarinette sib	Buffet crampon E13 K	1050-2000-2188	1051.90€	Bon état

	126647			
Clarinette sib	Evette	NE FIGURE PAS	235€	Bon état
Clarinette ut	Selmer D6364	NE FIGURE PAS	1590€	Bon état
Clarinette ut	Semer X8763	NE FIGURE PAS	1426€	
Cor de basset	Selmer Z1593	NE FIGURE PAS		
Petite clarinette	Fontaine Couesnon Paris	NE FIGURE PAS		Mauvais état
Flûte à bec soprano renaissance	Hulsens	3824-2016-2188	920€	Bon état
Flûte à bec alto en fa renaissance	Hulsens	3710-2015-2188	1000€	Bon état
Flûte à bec ténor en do renaissance		3709-2015-2188	1100€	Bon état
Flûte traversière	Yamaha 014001	NE FIGURE PAS	259€	Vieille (+10ans) état moyen, fonctionne
Flûte traversière	Yamaha 013995	NE FIGURE PAS		Vieille, état moyen, fonctionne
Flûte traversière	Yamaha 20826	NE FIGURE PAS	350€	Vieille, état moyen, fonctionne
Flûte traversière	Yamaha 374800	1049-2000-2188	640.29€	Bon état, en 5 et 10 ans
Flûte traversière	Yamaha 382398	2267-2001-2184	640.28€	Bon état
Flûte traversière	Yamaha 382437	2267-2001-2184	640.29€	Bon état
Flûte traversière	Noblet 31782	NE FIGURE PAS		Hors d'usage
Flûte traversière	Noblet	NE FIGURE PAS		Hors d'usage
Flûte traversière	Noblet	NE FIGURE PAS		Hors d'usage
Flûte traversière	Noblet	NE FIGURE PAS		Hors d'usage
Flûte traversière	Noblet 25344	NE FIGURE PAS		Hors d'usage
Flûte traversière alto	Yamaha	NE FIGURE PAS		Très bon état
Embouchure Flûte Böhm bo.	Melzer	NE FIGURE PAS		Bon état
3 saxophones soprano courbe	Eagletone	NE FIGURE PAS		Neuf
2 cornets	Eagletone	NE FIGURE PAS		Neuf
2 trompettes	Eagletone	NE FIGURE PAS		Neuf
Tuba en fa	Miraphone R1793 81C	NE FIGURE PAS	5491€	Bon état
Cornet	Couesnon 33044	NE FIGURE PAS		
Cornet à pistons	Yamaha	2192-2001-2184	533.57€	
Trompette	Constellation Robert Martin 2955	NE FIGURE PAS		Inutilisable
Trompette	Yamaha 017 736	NE FIGURE PAS	314€	Mauvais état

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise** la cession à titre gracieux du petit parc instrumental ci-dessus détaillé à l'école départementale de musique ;
- **approuve** la sortie desdits instruments de musique du patrimoine de la Ville de Luxeuil-les-Bains pour leur valeur d'acquisition ;
- **autorise** le maire à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N°005-2019 PAR M BAVARD : Délégation d'entretien du gros parc instrumental**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La ville est propriétaire d'un parc instrumental divisé en petits et gros instruments.

L'école départementale de musique bénéficie de l'usage de ces deux parcs instrumentaux pour dispenser les cours d'éducation musicale à ses élèves.

Le comité syndical de l'école départementale de musique propose la prise en charge financière de l'entretien d'une partie du gros parc instrumental par l'ensemble des collectivités adhérente en contrepartie de l'augmentation de la part par habitant en vue de mutualiser les accords et révisions. Jusqu'à aujourd'hui, la Ville de Luxeuil-les-Bains supportait ces dépenses qui s'ajoutaient à sa cotisation annuelle.

Cette proposition est assortie d'une condition particulière qui consiste à accorder une période transitoire de 3 ans sans participation financière à cette charge pour la ville de Luxeuil-les-Bains dont le parc instrumental est en bon état.

Pour la ville de Luxeuil-les Bains, sont concernés par cette mesure les instruments ci-dessous :

- Piano droit noir, Royale
- Piano à queue noir, Young Chang
- Piano droit blanc, Samick
- Piano droit marron, Kawai
- Piano à queue noir, Yamaha
- Clavecin

La prestation déléguée à l'école départementale de musique comprend les révisions et les locations de piano pour les activités musicales ponctuelles délocalisées.

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise** la délégation de l'entretien des instruments du gros parc ci-dessus listés à compter de 2019 ;
- **autorise** le maire à signer tout document afférent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION N°006-2019 PAR M LE MAIRE : Sectorisation des élèves du second degré – Collège de Luxeuil-les-Bains**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil départemental de la Haute-Saône a voté, dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma des Collèges 2015-2021, la procédure de fermeture du site MATHY du collège de Luxeuil-les-Bains en juillet 2020.

Après plusieurs demandes de révision de cette décision restées sans effet, le Conseil municipal a pris acte de cette décision départementale par délibération le 21 septembre 2018.

Afin de finaliser la démarche, le Président du Conseil Départemental demande aux communes du bassin de recrutement du Collège de Luxeuil, site Mathy, de délibérer sur la sectorisation de leurs élèves à compter de la rentrée 2020.

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **demande, à compter de septembre 2020, le rattachement** des élèves luxoviens actuellement sectorisés sur le site Mathy du Collège de Luxeuil vers le site Rostand du même collège, prochainement dénommé « collège des Thermes »,

- **confirme sa demande** auprès du Conseil départemental et des services de l'Education Nationale pour que la Commune de Luxeuil-les-Bains soit partie prenante de l'ensemble des réflexions concernant la restructuration des Collèges.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**QUESTIONS DIVERSES**

/

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21H32


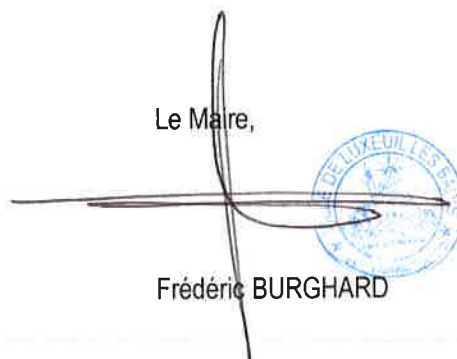
A Luxeuil-les-Bains, le 03 janvier 2019

Le Secrétaire de séance,



Nathalie SIRVEAUX

Le Maire,



Frédéric BURGHARD